

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages..... 600 F ● 32 à 44 pages.....1 000 F ● 48 à 60 pages.....1 500 F ● Plus de 60 pages..... 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE..... 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissés de déclarations d'Associations... 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1er et 2^e insertions).....20 000 F ● Avis d'immatriculations..... 10 000 F ● Certification du JO..... 500 F

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'Imprimerie TOMETY Tél : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal de : Tsévié, Kévé et Tabligbo

REGION MARITIME

Suivant réquisition, n° 012524/RM déposée le 21/07/23. M. DUNYA KOMLA MAWUDEM, profession : Etudiant, demeurant à LOME et domicilié à GBLINKOME. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 13ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Demime, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété AZIAGBEAME Yao, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Est par la collectivité BEDI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012525/RM déposée le 21/07/23. M. TEKPOLOU AZON BASILE, profession : Vérificateur des Comptes, demeurant à LOME et domicilié à AGOE-NYIVE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Wlainvitigome, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété FIAGAN, à l'Est et à l'Ouest par des rues existantes de 14 et 16m respectivement.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012526/RM déposée le 21/07/23. M. TEKPOLOU AZON BASILE, profession : Vérificateur des Comptes, demeurant à LOME et domicilié à AGOE-NYIVE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Davié-Assomé, connu sous le nom de Donomade, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KETOR et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012528/RM déposée le 21/07/23. Mme LAWSON-AWOKO SEENAM, profession : Secrétaire, demeurant à LOME et domiciliée à LOME. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Tchékpo Dédékpoe, connu sous le nom de Edza Voudome, préfecture de Yoto et borné au Nord et au Sud par des rues, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité HOEDJEDE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012529/RM déposée le 21/07/23. M. KOKOU MAWUGNO, profession : Revendeur, demeurant à AGBAVI et domicilié à AGBAVI. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04ha 01a 01ca, situé à Kévé, connu sous le nom de Agbozome Nadegbe, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété WEWE, au Sud par la propriété HABADA et à l'Est par la propriété AGBEFU Amou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012530/RM déposée le 21/07/23. M. MAGLO KOFFIVI FABRICE et MAGLO KOMLAN NAZER, profession : Elèves, demeurant à LOME et domiciliés à ADAKPAME. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Havé Doumé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété DANKLOU Komlan, au Sud par la propriété KOUDJOUME Kossi et à l'Ouest par une ruelle de 08m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012531/RM déposée le 21/07/23. M. BUKARI Chaabane, profession : Directeur de Société, demeurant et domicilié à LOME. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 30ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Zénénu, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées 18, 16 et 24m respectivement et à l'Est par la collectivité AZIAVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012532/RM déposée le 21/07/23. M. TONGNI-KATONGO EHUI MAWUTOE épouse OHIN, profession : Secrétaire, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Hahotoé Sévagan, connu sous le nom de Apéyéme Djita, préfecture de Vo et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KOUGBLENOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012533/RM déposée le 21/07/23. Mme DJATO GADO MAYI, profession : Comptable, demeurant à KARA et domiciliée à CHAMINADE. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 98ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Ehoe, préfecture de Zio et borné au Nord et Sud par la propriété SOGLO YAWO, à l'Est par la propriété VIDADA et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012534/RM déposée le 24/07/23. Mme ADEGBE AFI épouse GBADAGO, profession : Revendeuse, demeurant et domiciliée à KOVIE. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Kovié Dzogbe Kope, connu sous le nom de Kouve, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBONGLI Dzenyo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012535/RM déposée le 24/07/23. Mme OKORO Rafiatou, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Adidomé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIADOME Nouvlo Kossi et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012536/RM déposée le 24/07/23. Mme OKORO RAFIATOU, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 10ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Adidomé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété AZIADOME Nouvlo Kossi, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012537/RM déposée le 24/07/23. M. DOUTI BANGNANI, profession : Agent de Douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Sanguéra. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 55ca, situé à Davié Tékpó, connu sous le nom de Akove, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ELO Komi Dieudonné, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012538/RM déposée le 24/07/23. M. PIYAOU MAZAMA-ESSO, profession : Non renseignée, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété EHLI et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012540/RM déposée le 25/07/23. M. AWUMEY KUDZO EWOENAM, profession : Gestionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 87ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGUZE Koffi et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012541/RM déposée le 25/07/23. M. KENAO A TODOM TCHA ESSO, profession : Employé de services Statistiques, demeurant et domicilié à LOME. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 25a 74ca, situé à Badja, connu sous le nom de Wonougba, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADZOLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012542/RM déposée le 25/07/23. M. KENAO A TODOM TCHA ESSO, profession : Employé de Services de Statistiques, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 00a 24ca, situé à Badja, connu sous le nom de Wonougba, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DAVON et à l'Ouest par le chemin tracé par EBOMAF de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012543/RM déposée le 25/07/23. M. MENSAH CODJO, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Bè Ahligo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 00a 34ca, situé à Badja, connu sous le nom de Wonougba, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DAVON et à l'Ouest par le chemin tracé par EBOMAF de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012544/RM déposée le 25/07/23. M. MENSAH ZIBO KODJOVI, profession : Conducteur, demeurant à Lomé et domicilié à Anfamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 00a 19ca, situé à Badja, connu sous le nom de Wonougba, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DAVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012545/RM déposée le 25/07/23. M. ADJOLI MEWE PIKILIWE, profession : Officier de Police, demeurant et domicilié à LOME. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Mission-Tové, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AWAGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012546/RM déposée le 25/07/23. M. BEDINABE TCHILA-A POUKLE, profession : Ingénieur Génie Civil, demeurant à LOME et domicilié à AGOE KLEVE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 59ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Afonmé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété ETIENNE ELOMAHIKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012547/RM déposée le 25/07/23. Mme ASSIEDOU AKUA OBENEWA épouse BEDINADE, profession : Couturière, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE VAKPOSSITO. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05A 97CA, situé à Dalavé, connu sous le nom de Anfommé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété ALOUMON Homela, au Sud et à l'Ouest par la propriété ETIENNE ELOMAHIKO et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012549/RM déposée le 25/07/23. M. HOZUKE KOSSI SENYANU, profession : Plombier, demeurant à Lomé et domicilié à Nyékonakpoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Atidè, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité AGBELOBOU, au Sud par une rue en projet, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ALODOSSORE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012548/RM déposée le 25/07/23. Mme VIDEGLAH AKOUELE, profession : Ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 11ca, situé à AKEPE, connu sous le nom de AKEPEDO, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KOUMAKO Ayao Mawuli et à l'Ouest par une rue existante de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012550/RM déposée le 26/07/23. Mme GNASSINGBE BANAFEIKOW, profession : Cadre de Banque, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59a 96ca, situé à Gbatopé, connu sous le nom de Adangbé, préfecture de Zio et borné au Nord-Est, au Nord-Ouest et au Sud-Est par des rues existantes et au Sud-Ouest par la propriété AGBODJAN Amavi & AGBODJAN Kodjo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012551/RM déposée le 26/07/23. M. SENAGBE KOKOU, profession : Pasteur, demeurant et domicilié à KEVE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Agodomé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la collectivité ZOTSIKPI, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012552/RM déposée le 26/07/23. M. EKLOU KOFFI APELETE, profession : Comptable, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 87ca, situé à Kpogblo, connu sous le nom de Tovime, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété ZOMAYI et la collectivité ZOMAYI, au Sud par la collectivité ZOMAYI, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière
Komi BALI